



Visa étudiant titre de séjour salarié

Par **Asma1982**, le 19/09/2008 à 16:38

Bonjour,

Je m'adresse à vous afin de trouver une réponse à des questions qui se posent à moi ces derniers temps en esperant trouver ici des personnes qui puissent m'aider auxquelles je serais bien reconnaissante.

Je suis arrivée en France depuis 10 jours avec un visa étudiant, pour faire un master pour l'année 2008/2009, depuis 3 jours je viens d'avoir la confirmation d'un laboratoire d'accueil auquel j'ai postulé pour faire une thèse. Il me propose un CDI de 3 ans pour financer ma thèse et m'a appris qu'il devrait m'envoyer la promesse d'embauche dans quelques jours pour que je puisse entamer mes démarches pour demander un visa salarié.

Ma question est, est-ce que je peux avoir un titre de séjour salarié, en arrivant en France avec un visa étudiant, sous prétexte que je change de formation, ou est-ce que je devrais revenir en Tunisie, pour solliciter un nouveau visa salarié?

Par **jeetendra**, le 19/09/2008 à 18:20

bonsoir, oui c'est possible de basculer d'un statut étudiant à un statut salarié relativement au titre de séjour, après il faut voir si les conditions posées par la loi pour bénéficier du titre de séjour salarié sont remplies, c'est mon avis personnel, cordialement

Par nnn, le **03/11/2008** à **16:09**

Salut,

Je suis dans le meme situation que toi et j'ai du revenir en Tunisie pour faire ce qu'on appelle la procédure d'introduction afin d'obtenir un visa salarié.

Tu ne peux pas faire le changement de statut tant que tu as moins d'un an en France